

que nous avons en commun et sans chercher simplement à plaire à tout le monde, exprimer ce qui nous tient tous à coeur.

Il n'est pas facile de rédiger un texte mémorable et global. Mais nous pouvons commencer par penser à ce qui nous définit comme pays.

D'abord, notre histoire, celle de peuples qui, bien que de cultures et de langues différentes, ont fait de cette terre, tout aussi bigarrée, leur patrie. Notre histoire commence avec les peuples autochtones. Puis sont venus les colons français et britanniques. Arrivent encore aujourd'hui des gens des quatre coins de la planète. Notre histoire s'écrit chaque jour.

De cette histoire découle le respect que nous avons l'un pour l'autre, respect qui trouve son expression dans nos institutions démocratiques et judiciaires, et nos droits et libertés, individuels et collectifs. Notre histoire nous a légué une riche mosaïque de groupes culturels et linguistiques qui s'épanouissent ensemble, nourrissant et partageant leurs identités respectives.

La diversité est une voie à double sens. Nous respectons les particularités des autres pour qu'ils respectent les nôtres. Nous sauvegardons nos caractéristiques et les enrichissons de celles des autres. Surtout, nous reconnaissons le caractère distinct du Québec et la vitalité de nos deux langues officielles. Nous reconnaissons aussi les peuples autochtones et leurs droits inhérents, fondement de leurs langues, de leurs cultures et de leurs valeurs.

Nous sommes finalement définis par l'environnement et l'espace qu'occupe notre pays. Sans eux nous ne sommes rien. Ce sont des éléments constituants au sens le plus propre du terme. Nous devons affirmer notre engagement à la protection de l'environnement, pour nous et, mieux encore, pour les générations futures.

Une fois qu'il est convenu d'affirmer dans la Constitution notre identité et nos valeurs, reste à savoir où situer cette déclaration dans le texte. Les suggestions ne manquent pas. Le gouvernement fédéral propose de la faire figurer à l'article 2 de la *Loi constitutionnelle de 1867*. D'autres proposent d'en faire le préambule de la loi de 1867, d'une nouvelle loi constitutionnelle ou de la Constitution proprement dite. D'autres enfin proposent à la fois un préambule et une « clause Canada » qui porteraient l'un et l'autre sur différents aspects de notre identité et de nos valeurs. Le premier serait un texte plutôt poétique faisant appel au coeur et traduisant notre amour pour le pays et ses habitants. La seconde énumérerait ce que nous sommes et ce que nous chérissons.

Le projet que la Writers' Union of Canada a présenté à la Conférence « Identité, droits et valeurs », à Toronto, a reçu un accueil favorable tant pour son contenu que parce qu'il s'agissait d'un texte complet, par opposition aux éléments fort valables mais isolés qu'ont présentés les particuliers et les rapporteurs d'ateliers.

Le Comité a examiné les nombreuses listes de valeurs et de caractéristiques qui nous ont été présentées lors de ses audiences et des cinq conférences constitutionnelles. Elles ont grandement contribué à éclairer nos délibérations.